



## Le recentrage sur le coton : une évolution risquée<sup>1</sup> ?

région cotonnière, en particulier chez les agriculteurs les plus aisés.

Le développement des cultures de diversification, l'importance des céréales et des bovins dans les systèmes de production, montrent que la culture cotonnière, même si elle a joué un rôle moteur, n'a été finalement qu'un élément de la diversification des systèmes de culture dans le sud du Mali.

### Un fossé qui se creuse entre grandes exploitations et petites exploitations en voie de marginalisation.

Dans chaque village, il existe des exploitations agricoles de dimensions inégales. Ce phénomène s'est accru avec la transformation des systèmes de culture (culture continue et diversification). D'une façon générale, la taille des troupeaux, le niveau d'équipement et les performances économiques obtenues au sein des exploitations, sont étroitement corrélés avec les effectifs familiaux. Les « grandes exploitations » (plus de trente personnes) sont celles dans lesquelles les revenus par actif sont fréquemment les plus élevés ; à l'inverse, les exploitations de petite taille sont souvent les moins fortunées.

Au-delà de ces critères structurels, il faut noter que l'accès aux pâturages, aux bas-fonds, aux marchés, ainsi que les opportunités de travail extérieur

ne sont pas à la portée de toutes les exploitations.

La catégorie des grandes exploitations, qui restent aux mains de grandes familles souvent fondatrices, semble être en voie de différenciation rapide, en relation avec les modalités d'appropriation du foncier. Elles ont d'ores et déjà tendance à investir leurs capitaux dans des activités plus rémunératrices, comme des aménagements de bas-fonds (bananeraies, maraîchage), des plantations ou des activités non agricoles et à se désintéresser du coton.

Le devenir des exploitations de taille moyenne semble, lui, être d'abord conditionné par la possibilité de poursuivre la mise en culture annuelle de champs dont la reproduction de la fertilité permettra de stabiliser définitivement les surfaces.

Les petites familles, faute d'avoir accès à la fumure organique, à des fertilisants minéraux et à du matériel de traction en quantité suffisante, cultivent très peu, ou moins, de coton. Elles s'adonnent principalement aux cultures vivrières destinées à l'autoconsommation familiale. Le devenir de ces exploitations est largement conditionné par leurs modalités d'intégration au sein d'un marché du travail très segmenté, dans lequel elles n'ont accès qu'à des emplois à faible rémunération. ■

DANS LE CADRE de la restructuration actuelle de la filière coton, la société cotonnière a recentré ses activités sur le coton, délaissant la logique de diversification qu'elle appuyait jusqu'alors, et dont l'importance est démontrée par ces travaux.

Or, le développement de l'intégration agriculture-élevage est essentiel au maintien de la fertilité et donc à l'extension du système de culture continue et de la production cotonnière. Les travaux dont nous rendons compte ici soulignent qu'il conviendrait de favoriser les relations entre agriculteurs et éleveurs transhumants aujourd'hui souvent tendues. De même, le désengagement de la CMDT de l'approvisionnement en intrants céréales reste une menace pour sa fiabilité. Il faut cependant préciser que le passage à la culture continue n'est pas toujours plus rémunérateur s'il est opéré sous la contrainte en zone saturée et par des exploitants ne pouvant y maintenir la fertilité nécessaire.

La plupart des producteurs ont pour premier objectif la sécurité alimentaire de leur famille. Mais, la tendance à l'augmentation des superficies cotonnières aux dépens des céréales, pour maintenir les revenus dans un contexte qui se dégrade (augmentation du prix des intrants, baisse du prix du coton graine et localement baisse des rendements), contribuerait à la fragiliser. Cette fragilisation pénalise également la capitalisation (cheptel) et l'intensification (fertilité).

Si les grandes exploitations ont de plus en plus intérêt à se tourner vers des productions plus rémunératrices, il semble néanmoins peu probable qu'elles se détachent facilement du coton. En effet, la filière coton reste la seule filière encadrée, pour laquelle la production est systématiquement achetée au producteur et bénéficie d'un prix garanti en début de campagne. L'accès aux crédits reste gagé sur le coton et les intrants coton et céréales sont distribués aux exploitations encadrées par la CMDT et l'Office de la Haute vallée du Niger. ■



© CMDT

1. Point de vue de la cellule Suivi-Évaluation de la CMDT.